

APPEL A CANDIDATURES POUR LA DIRECTION DU PÔLE LANGUES UBO

MANDAT 2024-2027

Vu le Code de l'éducation et ses articles D714-77 à D714-82,

Il est créé un pôle langues de l'Université de Bretagne Occidentale (UBO).

Il dispense et coordonne des enseignements de langues étrangères aux étudiants spécialistes d'autres disciplines (LANSAD).

Le pôle langues est un service général de l'UBO.

Dans le texte suivant, la forme masculine désigne aussi bien les femmes que les hommes dans un souci de simplification de la rédaction.

Références :

Statuts du Pôle Langues de l'UBO votés par le Conseil d'Administration de l'UBO le 05 juillet 2012 (délibération n° 2012-109). Modifications des statuts du Pôle Langues et vote par le Conseil d'Administration de l'UBO le 24 janvier 2017 (délibération n°2017-07).

Le Pôle Langues est dirigé par un Directeur assisté par un Conseil du Pôle Langues.

Le Directeur est nommé par le Président de l'Université, sur proposition du Conseil du Pôle Langues parmi les enseignants affectés à l'Université dont le service d'enseignement est majoritairement effectué en LANSAD (Langues pour spécialistes d'autres disciplines).

La durée du mandat du Directeur est de 3 ans renouvelable.

Les missions du Pôle Langues (article 1 des statuts)

Le Pôle Langues exerce les missions suivantes :

- il coordonne pour partie la formation initiale, assure pour partie la formation initiale et continue en langues étrangères pour un public LANSAD en lien avec les composantes et en rapport avec leurs besoins ;
- il constitue une plateforme de mutualisation de contenus de formation, d'autoformation et de formation à distance ;
- il offre son concours pour la coordination des certifications en langues étrangères ;
- il coordonne et assure pour partie les unités d'enseignement (UE) Libres langues étrangères, les formations pour débutants et les formations en français langue étrangère (FLE) à destination d'étudiants étrangers ;
- il organise en lien avec la direction Europe et internationale de l'UBO et le Centre de Mobilité Internationale des actions en rapport avec leurs besoins ;

- il organise la formation des personnels de l'UBO en lien avec le Service d'Ingénierie, d'Appui et de Médiatisation pour l'Enseignement (SIAME), le Service Universitaire de la Formation Continue et de l'Alternance et la direction des ressources humaines (DRH) de l'UBO ;
- il organise des formations spécifiques pour les enseignants en LANSAD en lien avec l' [IN]SPE de Bretagne
- il organise des conférences spécifiques dans le domaine des langues étrangères ainsi que des modules interculturels;
- il organise et/ou coordonne des prestations spécifiques sur demande (hors formation professionnelle continue).

En tant que Service Général de l'Université, il exerce ses missions en lien avec l'évolution de la recherche dans les domaines qui le concerne.

Les fonctions du Directeur (article 5 des statuts)

Le Directeur du Pôle Langues dirige et gère le service sous l'autorité du Président de l'Université.

- Il prépare et présente le budget du service,
- Il établit chaque année un rapport sur les activités et la gestion du Pôle Langues qu'il présente au Président de l'Université et à la CFVU,
- Il supervise les personnels affectés au Pôle Langues,
- Il veille au respect des statuts,
- Il élabore les conventions à passer avec les organismes extérieurs (hors formation professionnelle continue),
- Il propose au recrutement les chargés d'enseignements et les tuteurs du Pôle Langues,
- Il informe régulièrement les membres du service des questions d'intérêt commun,
- Il coordonne le fonctionnement du service sur les différents sites.

Il peut recevoir délégation du Président de l'université pour l'exécution du budget du service.

Le directeur du Pôle langues peut être consulté par les Conseils de composante et de service de l'UBO sur toute question relative à l'enseignement en LANSAD.

Dépôt des candidatures :

Les enseignants éligibles et intéressés sont invités à déposer leur candidature accompagnée d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation par mail auprès du Président de l'UBO (president@univ-brest.fr) avec copie au Pôle Langues de l'UBO (pole.langues@univ-brest.fr) **pour le 02 janvier 2024 au plus tard.**

L'élection aura lieu lors du Conseil du Pôle Langues du mardi 09 janvier 2024.

Renseignements complémentaires auprès de Pascale SCHMELTZ au secrétariat du Pôle Langues au 02.98.01.73.37.